



**Résultats de la CAP d'avancement dans le corps des
ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 11 au 13 avril 2018
au titre de l'année 2018**

ANNULE ET REMPLACE

JEUDI 12 AVRIL NOUS VOUS AVONS COMMUNIQUES LES CRITERES RETENUS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

NOUS VOUS INDIQUIONS QUE NOUS NE COMMUNIQUERIONS PAS DE LISTES AFIN D'EVITER DE FAUSSES JOIES, DES VERIFICATIONS ENTRAINANT DONC D'EVENTUELLES MODIFICATIONS.

HEUREUSEMENT QUE NOUS SOMMES RESPONSABLES PUISQUE LE VENDREDI 13 AVRIL UNE NOUVELLE LISTE DE PROMUS EN A.A.P. 1 NOUS A ETE DONNEE (55 agents avaient déjà fait l'objet d'une promotion en 2017).

LE WEEK END PORTANT CONSEIL LE MERCREDI 18 AVRIL UNE NOUVELLE LISTE NOUS ETAIT DONNEE (6 agents ne pouvaient pas être promus ils ne remplissaient pas les conditions statutaires).

A QUAND LA PROCHAINE LISTE !!!!!!!!!!!

INFORMATION PRIMORDIALE : Les résultats définitifs ne pourront être publiés que quand la Fonction Publique aura validé les taux de promotion, et oui une nouvelle fois nous avons tenue la CAP d'avancement sans être sûr des taux. L'année dernière deux mois se sont écoulés entre la date de la CAP et les résultats officiels donc

* *
*

Rappel des critères pour la : Promotion dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe - Echelle C2

Les critères statutaires pour être inscrit sur la liste des promouvables en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe étaient :

Les adjoints administratifs échelle C1 ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour 2018 il y avait 1086 collègues remplissant ces critères au niveau national toutes directions confondues.

Le ratio promus/promouvables de 25 % nous a imposé 277 possibilités de promotion pour l'année 2018.

Pour cet avancement nous avons pris l'évaluation 2016.

Après discussion les critères retenus par la C.A.P. ont été les suivants :

Etre excellent (137 promus)

Etre très bon avec une ancienneté dans le grade supérieure ou égale à 8 ans 04 mois dans la limite de 140 promus

Nouveau critère pour la : Promotion dans le grade Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - Echelle C3.

Les critères statutaires pour être inscrit sur la liste des promouvables en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sont :

Les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe échelle C2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour 2018 il y avait 5573 collègues remplissant ces critères au niveau national.

Le ratio promus/promouvables de 8,5 % (en 2017 c'était 20 %) nous a imposé 451 possibilités de promotion au niveau national pour l'année 2018.

Pour cet avancement nous avons pris l'évaluation 2016.

Après discussion les critères imposés par l'administration ont été les suivants :

Etre AAP 2 au 31/12/2016

Etre excellent avec une ancienneté dans le grade supérieur ou égale à 7 ans 00 mois et une ancienneté cumulée (A.A.P.2 ET A.A 1^{ère} classe) à 20 ans 05 mois et pour différencier les promouvables les agents les plus anciens dans l'échelon le plus élevé.

IMPORTANT

Comme ces critères sont totalement incompréhensibles pour le commun des adjoints administratifs nous vous invitons à vous rapprocher de nos élus qui seront les seuls à pouvoir vous confirmer si vous êtes promus.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELU(E)S ET EXPERTE

- Laurence BRETON, TGI Brest, 02.98.33.86.36, Laurence.breton@justice.fr
- Joël THEILLARD, C Placé Yvelines, Joel.theillard@justice.fr
- Catherine BACHORZ, T.I. Roubaix, 03.20.76.98.31, catherine.bachorz@justice.fr

- Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires (Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1 - 1^{er} étage et Entresol nE 1 - 75001 PARIS-Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98.) - E.Mail : synd-cgt-acsi@justice.fr - Site internet :<http://www.cgt.justice.fr>

- Union Générale des Syndicats C.G.T. de la Pénitentiaire 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 - Fax : 01.55.82.89.68 - E.Mail : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

- Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - E.Mail : cgtppj@hotmail.com - Site : <http://www.cgtppj.fr>

--Collectif CGT Insertion Probation- UGFF-CGT case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 71- E.Mail : spip.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org